

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1622

6 juin 2016

SOMMAIRE

Advent Regulus (Luxembourg) S.à r.l.	77810	Kensington UK Retail (BCG) S.à r.l.	77835
Arcano Spanish Opportunity Real Estate S.C.A.	77819	Keypleez	77815
Arnold KONTZ	77822	Omicron 2 S.A.- SPF	77835
BI-Invest Investment Holdings S.à r.l.	77844	Patrimoine & Finance S.à r.l.	77818
Charleston Infrastructure II S.A.	77822	Plan Gabriella S.A.	77843
Damla-Elif Sàrl	77856	Résidence Angelsberg S.à r.l.	77839
Dolly S.à r.l.	77832	Rosport Estate S.à r.l.	77840
European Clinics S.à r.l.	77856	Runway Lux Finance S.A.	77839
FedEx Luxembourg S.à r.l.	77826	SEIF - Société Européenne d'Investissement Financier S.A.	77840
HBC Luxembourg Master Lease Holding Company S.à r.l.	77830	Serrig Promo S.à r.l.	77840
Hope SPF	77853	Société des Carrières S.A.	77841
Horecagest S.à.r.l.	77832	Société d'Investissement et Participations S.A.	77840
Innolux	77837	SOFGEN Luxembourg	77841
International Public Partnerships Lux 2 Sàrl	77815	SPACE - SBDA	77841
Investindustrial Industries S.A.	77833	SPACE - SBDA	77842
Investindustrial Industries S.A.	77833	Thamesline S.A.	77843
JMPRA S.A.	77812	Time Properties S.A.	77843
Kampus Holdings S.à r.l.	77815	Toweb S.à r.l.	77842
		Tuapsemorneftegaz SARL	77842

Advent Regulus (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 167.840.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-sixth of February.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

- "AI Global Investments & Cy S.C.A.", a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 15 February 2016; and

- "Oliver Blackaby", residing at 47, Cholmeley Crescent Highgate, London N6 5EX, United Kingdom,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 26 February 2016.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "Advent Regulus (Luxembourg) S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.840, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 26 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 9 May 2012, number 1165, page 55895. The articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated 17 September 2012, published in the Memorial C dated 7 November 2012, number 2712, page 130152.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The shareholders decide to appoint, as liquidator of the Company, Florida Liquidator Ltd, a Limited Company incorporated in the British Virgin Islands with registered office at PO Box 3175 Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Third resolution

The shareholders decide that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to its willingness.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant;

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-six février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«AI Global Investments & Cy S.C.A.», une société en commandite par actions constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant professionnellement à Howald, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 15 février 2016; et

- Monsieur Oliver Blackaby», résidant au 47, Cholmeley Crescent Highgate, Londres N6 5EX, Royaume-Uni,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 26 février 2016.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «Advent Regulus (Luxembourg) S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 167.840, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 26 mars 2012, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 9 mai 2012, numéro 1165, page 55895. Les statuts de la Société ont été amendés suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 septembre 2012, publié au Mémorial C du 7 novembre 2012, numéro 2712, page 130152.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

Les associés décident de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième Résolution

Les associés décident de nommer en tant que liquidateur, Florida Liquidator Ltd, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à PO Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au registre des Iles Vierges.

Troisième Résolution

Les associés décident que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915, sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande de la comparante le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} mars 2016. Relation: EAC/2016/5310. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016079870/104.

(160046089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

JMPRA S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 183.663.

In the year two thousand sixteen, on the eighth day of the month of March;

Before Us Me Danielle KOLBACH, notary residing in Redange/Attert (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the “Meeting”) of the shareholders of-JMPRA S.A.-, a public limited company (“société anonyme”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 183663, (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of Me Paul DECKER, notary then residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on December 9, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 713 of March 19, 2014,

and whose articles of association of the Company (the “Articles”) have not been amended since.

The Meeting is presided by Mrs. Anais DEYGLUN, notary clerk, residing professionally in Redange/Attert (Grand Duchy of Luxembourg).

The Chairperson appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in Redange/Attert (Grand Duchy of Luxembourg).

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairperson has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
2. Discharge of the directors and the statutory auditor of the Company for the performance of their respective mandates;
3. Appointment of the company “ISOSTRESS” as liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the-Liquidator-);
4. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
5. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed “ne varietur” by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting decides to grant a full discharge to the directors and the statutory auditor of the Company for the performance of their respective mandates until the date hereof.

The Meeting decides to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the directors of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof and to waive its right to pursue any legal action against the directors arising as a result of their management of the Company.

Third resolution

The Meeting decides to appoint the private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg “ISOSTRESS”, established and having its registered office in L-1716 Luxembourg, 29, rue Joseph Hansen, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 128503, as liquidator (the “Liquidator”) of the Company.

Fourth resolution

The Meeting decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the “Law”).

The Meeting also decides to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairperson then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange/Attert, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le huitième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'“Assemblée”) de “JMpra”, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 183663, (la “Société”), constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 713 du 19 mars 2014,

et dont les statuts (les “Statuts”) n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Madame Anais DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

La Présidente désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;

2. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

3. Nomination de la société "ISOSTRESS" en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le-Liquidateur-);

4 Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur"

par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "ISOSTRESS", établie et ayant son siège social à L-1716 Luxembourg, 29, rue Joseph Hansen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 128503, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. DEYGLUN, C. DOSTERT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 10 mars 2016. Relation: DAC/2016/3842. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016080224/169.

(160045987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Kampus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 202.676.

Les statuts coordonnés au 18 février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2016.

Référence de publication: 2016080226/10.

(160046473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

International Public Partnerships Lux 2 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 119.803.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2016.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2016080192/12.

(160045970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Keypleez, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5956 Itzig, 54, rue de la Corniche.

R.C.S. Luxembourg B 204.649.

STATUTS

L'an deux mille seize, le septième jour du mois de mars;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Guillaume Pierre William ROTH, gérant de société, né à Mulhouse (France), le 31 janvier 1976, demeurant à L-5956 Itzig, 54, rue de la Corniche; et

2) Monsieur Joris Indiana MARTY, salarié, né à Luxembourg, le 20 mars 1991, demeurant à L-5685 Dalheim, 9, Om Widdem.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Keypleez", (ci-après la "Société"), laquelle sera

régie par les présents statuts (les “Statuts”) ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l’achat et la vente de pièces automobiles, la fourniture de prestations de services et d’assistance en automobile aux entreprises et/ou particuliers. Elle pourra aussi intervenir en qualité d’intermédiaire et/ou d’agent en matière commerciale.

La Société a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l’acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que la cession par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toute espèce, la gestion du portefeuille qu’elle possédera, l’acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et licences y rattachées.

La Société pourra de plus procéder à l’acquisition et la vente d’immeubles et de tous droits immobiliers, la prise et/ou respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance ou la gestion d’immeubles ou de patrimoines immobiliers purement pour son propre compte.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra prêter, accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d’autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d’en faciliter l’accomplissement.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

L’adresse du siège social peut-être déplacée à l’intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d’une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l’article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l’accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l’exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d’exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l’article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l’interdiction, la faillite ou la déconfiture de l’un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d’un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s’immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l’assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu’il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu’elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu’un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l’assemblée générale sont exercés par l’associé unique.

Les décisions prises par l’associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l’associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n’est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Guillaume Pierre William ROTH, pré-qualifié, cinquante parts sociales,	50
2) Monsieur Joris Indiana MARTY, pré-qualifié, - cinquante parts parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-5956 Itzig, 54, rue de la Corniche.

2. Sont nommés aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

1) Monsieur Guillaume Pierre William ROTH, gérant de société, né à Mulhouse (France), le 31 janvier 1976, demeurant à L-5956 Itzig, 54, rue de la Corniche; gérant technique et

2) Monsieur Joris Indiana MARTY, salarié, né à Luxembourg, le 20 mars 1991, demeurant à L-5685 Dalheim, 9, Om Widdem, gérant administratif.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. P. W. ROTH, J. I. MARTY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 10 mars 2016. 2LAC/2016/5253. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016080234/125.

(160046452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Patrimoine & Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R.C.S. Luxembourg B 66.733.

L'an deux mil seize, le seize février.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

A comparu:

- La société GROUPE ISAURE, une société par actions simplifiée de droit français, avec siège social à F-40200 Mimizan (France), 5bis, avenue de la Gare, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan, sous le numéro 804 472 231,

ici représentée par son Président, Monsieur Laurent Ignacel, et son Directeur Général, Madame Nadine Riquet, épouse Ignacel, tous deux demeurant ensemble à F-40200 Mimizan (France), 6, rue Lamarée.

Laquelle comparante, par ses représentants, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Patrimoine & Finance S.à r.l." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-9952 Drinklange, 26, Elwenterstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 66.733, a été originairement constituée sous la dénomination de FLYING YACHT MANAGEMENT, GmbH suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 16 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 930 du 23 décembre 1998,

modifiée suivant actes reçus par le même notaire:

* en date du 8 octobre 2001, publié audit Mémorial C, Numéro 330 du 28 février 2002, portant adoption de la dénomination de FIDUCIAIRE FINANCE & MARINE, S.à r.l.;

* en date du 17 septembre 2002, publié audit Mémorial C, Numéro 1578 du 4 novembre 2002 portant adoption de la dénomination de Patrimoine & Finance S.à r.l.;

* en date du 18 juin 2003, publié audit Mémorial C, Numéro 776 du 24 juillet 2003;

modifiée suivant actes reçus par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 2008, publié audit Mémorial C, Numéro 2420 du 3 octobre 2008, et du 18 décembre 2008, publié audit Mémorial C, Numéro 207 du 30 janvier 2009,

* et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 mai 2013, publié audit Mémorial C, Numéro 1639, du 9 juillet 2013,

- Qu'elle a un capital social de cinquante mille euros (50.000,-EUR), divisé en mille (1.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale;

- Que la comparante est devenue la seule et unique associée de la Société (l'"Associée Unique") en vertu d'une cession de parts sous seing privé du 16 septembre 2015, non encore publiée, aux termes de laquelle la société anonyme EAST&WEST FINANCES S.A., ayant son siège social à L-9743 Crendal, Maison 14, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.846, lui a cédé ses mille (1.000) parts sociales de la Société, dont acceptation par le représentant de la Société ayant tous pouvoirs à cet effet,

De laquelle cession de parts copie conforme restera, après signature «ne varietur» par les représentants de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Sur ce, la comparante représentant l'intégralité du capital social de la Société a, par ses représentants, requis le notaire instrumentant d'acter ses résolutions prises suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique constate le rachat par la société GROUPE ISAURE, préqualifiée, des mille (1.000) parts sociales détenues par la société EAST&WEST FINANCES S.A., préqualifiée, dans la Société suivant convention de cession de parts sous seing privé datée du 16 septembre 2015, sus-mentionnée, et comme lui dûment notifiée en application de l'article 1690 nouveau du Code civil.

En conséquence la société GROUPE ISAURE, préqualifiée, détient désormais l'intégralité des mille (1.000) parts sociales de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la susdite cession de parts, l'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,-EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.

Les parts sociales ont été toutes souscrites par la société GROUPE ISAURE, une société par actions simplifiée, avec siège social à F-40200 Mimizan (France), 5bis, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan, sous le numéro 804 472 231.».

Troisième résolution

L'Associée Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-9952 Drinklange, 26, Elwenterstrooss vers L-9743 Crendal, Maison 14, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le siège de la société est établi dans la commune de Wincrange.

Il pourra être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg, par décision du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.».

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide de changer l'objet social de la Société et par conséquent, de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'achat, la vente, l'échange et l'expertise de tous articles d'antiquité et de tous objets de brocante, ayant une valeur artistique, culturelle, ou de curiosité.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.».

Cinquième résolution

L'Associée Unique donne démission avec décharge à Monsieur Paul-Yves POUMAY, en sa qualité de gérant de la Société, pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'Associée Unique nomme en qualité de gérant unique pour une durée indéterminée, Madame Nadine RIQUET, épouse IGNACEL, née le 10 février 1966 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant à F-40200 Mimizan (France), 6, rue Lamarée, avec pouvoir d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la comparante, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Ignacel, N. Riquet, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 février 2016. Relation: 1LAC/2016/6588. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016080352/87.

(160046020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Arcano Spanish Opportunity Real Estate S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 199.949.

In the year two thousand sixteen, on the twenty-fifth day of February,

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address in Pétange, acting in her capacity as a special proxy-holder of

Arcano Real Estate GP, S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number B 198.374 incorporated pursuant to a deed of

the undersigned notary dated 17 June 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° C.. 2315 of 29 August 2015 (the "General Partner"),

itself acting as General Partner on behalf Arcano Spanish Opportunity Real Estate S.C.A. a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number B 199.949 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 19 June 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° C.. 2982 of 30 October 2015 which has been amended for the last time pursuant a deed of the undersigned notary 23 December 2015 not published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations yet (the "Company"),

by virtue of the authority conferred by resolutions of the General Partner of the Company adopted on 8th February 2016.

Extracts of the resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting notary, shall remain attached to the present deed, with which they shall be filed with the registration authorities.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the notary to record his declarations and statements, which follow:

I. - By resolutions adopted on 8th February 2016, the General Partner noticed that sixteen thousand (16,000) limited shares were erroneously allocated to the Class of First Closer Investor Limited Shares instead of the Class of Portfolio Manager's Group Investor Limited Shares.

As a consequence, the General Partner resolved that this error shall be rectified and further resolved to request the undersigned notary to record that following the increase of the share capital of the Company recorded on 23 December 2015 the correct amount was two million one hundred eighty-four thousand (2,184,000) First Closer Investor Limited Shares and the correct amount was one hundred eighty-two thousand (182,000) Portfolio Manager's Group Investor Limited Shares.

II. - That the subscribed share capital of the Company is set at five millions three hundred sixty-three thousand six hundred euros (EUR 5,363,600) represented by two million seven hundred and thirty thousand (2,730,000) Anchor Investor Limited Shares, two million one hundred eighty-four thousand (2,184,000) First Closer Investor Limited Shares, two hundred thirty-six thousand six hundred (236,600) PB Investor Limited Shares, one hundred eighty-two thousand (182,000) Portfolio Manager's Group Investor Limited Shares, thirty thousand nine hundred and ninety nine (30,999) Limited Shares and one (1) Management Share with a nominal value of 1 euro (EUR 1) each..

III.- That on terms of article 6 of the articles of association, the authorized capital of the Company has been fixed at a maximum of fifty million euros (EUR 50,000,000.-), to be divided into fifty million (50,000,000.-) shares of any class and the General Partner has been authorised until 18 June 2020, to increase in one or several times the share capital of the Company within the limits of the authorised capital.

IV.- That by resolutions adopted on 8th February 2016, the the General Partner has proceeded to a third increase of the share capital of the Company within the authorised capital in the amount of two million one hundred ninety-seven thousand five hundred euros (EUR 2,197,500).

V.- That the General Partner is authorised to issue new shares and to proceed to such issuance by suppressing or limiting the existing Shareholders preferential right to subscribe for the new Shares to be issued.

VI.- That the General Partner, further to the resolutions taken on 8th February 2016 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article 6 of the articles of association, has realized an increase of capital in the amount of two million one hundred ninety-seven thousand five hundred euros (EUR 2,197,500) so as to raise the subscribed capital of the Company from its current amount of five millions three hundred sixty-three thousand six hundred euros (EUR 5,363,600) to seven million five hundred sixty-one thousand one hundred euro (EUR 7,561,100) by the issuance of one million one hundred twenty-five thousand (1,125,000) Anchor Investor Limited Shares, nine hundred thousand (900,000) First Closer Investor Limited Shares, ninety-seven thousand five hundred (97,500) PB Investor Limited Shares and seventy-five thousand (75,000) Portfolio Manager's Group Investor Limited Shares, with a nominal value of 1 euro (EUR 1) each, so that the amount of two million one hundred ninety-seven thousand five hundred euros (EUR 2,197,500) is made available to the Company.

VII.- The two million one hundred ninety-seven thousand five hundred (2,197,500) limited shares newly issued have been entirely subscribed and fully paid up by contributions in cash on the 19 February 2016 as proved by the presentation of the supporting documents.

VIII.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article 6.1 of the articles of association of the Company has therefore been modified and reads as follows:

Art. 6.1. "The share capital of the Company shall be set at seven million five hundred sixty-one thousand one hundred euro (EUR 7,561,100) represented by three million eight hundred fifty-five thousand (3,855,000) Anchor Investor Limited Shares, three million eighty-four thousand (3,084,000) First Closer Investor Limited Shares, three hundred thirty-four thousand one hundred (334,100) PB Investor Limited Shares, two hundred fifty-seven thousand (257,000) Portfolio Manager's Group Investor Limited Shares, thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) Limited Shares and one (1) Management Share, with a nominal value of one euro (EUR 1) each."

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the French and the English text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-cinquième jour de février,

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, soussigné.

A comparu:

Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, agissant en sa qualité de mandataire spécial de

Arcano Real Estate GP, S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg Section B sous le numéro B 198.374, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 17 Juin 2015, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° C - 2315 du 29 août 2015 (le "Gérant Commandité"),

elle-même agissant en tant que Gérant Commandité de Arcano Spanish Opportunity Real Estate S.C.A. une société en commandite par actions constituée et existant en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 199.949, constituée suivant acte en date du 19 juin 2015 publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° C - 2982 du 30 octobre 2015, qui a été amendé en dernier lieu, suivant un acte du notaire assigné en date du 23 décembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société"),

en vertu d'un pouvoir conféré par décisions du Gérant Commandité de la Société prises en date du 8 Février 2016.

Un extrait de ces résolutions, après avoir été signé «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexe au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en ses dites qualités, a requis le notaire afin d'enregistrer ses déclarations et constatations, comme suit:

I.- Que par résolutions du 8 février 2016, le Gérant Commandité a constaté que seize mille (16.000) actions de commanditaires ont été erronément allouées à la catégorie First Closer Investor au lieu de la catégorie Portfolio Manager's Group Investor.

En conséquence, le Gérant Commandité a décidé qu'il soit procédé à la correction de cette erreur et a décidé ensuite de requérir le notaire soussigné d'acter qu'à l'issue de l'augmentation du capital social de la Société constaté le 23 décembre 2015, le nombre correct était deux millions cent quatre-vingt-quatre mille (2.184.000) Actions de Commanditaires de catégorie Anchor Investor et le nombre correct était cent quatre-vingt deux mille (182.000) Actions de Commanditaires de catégorie Portfolio Manager's Group Investor.

II.- Que le capital social de la Société s'élève à cinq millions trois cent soixante trois mille six cent euros (EUR 5.363.600), représenté par deux millions sept cent trente mille (2.730.000) Actions de Commanditaires de catégorie Anchor Investor, deux millions cent quatre-vingt-quatre mille (2.184.000) Actions de Commanditaires de catégorie First Closer Investor, deux cent trente-six mille six cent (236.600) Actions de Commanditaires de catégorie PB Investor, cent quatre-vingt deux mille (182.000) Actions de Commanditaires de catégorie Portfolio Manager's Group Investor, trente mille neuf cent quatre-vingt dix neuf (30.999) Actions de Commanditaires et une (1) Action de Commandité, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

III.- Qu'aux termes de l'article 6 des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à un maximum de cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-), à être divisé en cinquante millions (50.000.000,-) d'actions de toute classe que le Gérant Commandité est autorisé à décider jusqu'au 18 juin 2020, à augmenter en une ou plusieurs reprises le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé.

IV.- Que le Gérant Commandité a procédé à une troisième augmentation du capital social de la Société dans le cadre du capital autorisé d'un montant de deux millions cent quatre-vingt dix-sept mille cinq cents euros (EUR 2.197.500) par résolutions adoptées le 8 février 2016.

V.- Que le Gérant Commandité est autorisé à émettre des nouvelles Actions et à procéder à cette émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

VI.- Que le Gérant Commandité, conformément aux résolutions prises en date du 8 février 2016 et conformément aux autorisations lui accordées aux termes de l'article 6 des statuts, a réalisé une augmentation de capital d'un montant de deux millions cent quatre-vingt dix-sept mille cinq cents euros (EUR 2.197.500) afin d'élever le capital souscrit de la Société du montant actuel de cinq millions trois cent soixante trois mille six cents euros (EUR 5.363.600) à sept millions cinq cent

soixante-et-un mille cent euros (EUR 7.561.100) par l'émission d'un million cent vingt-cinq mille (1.125.000) Actions de Commanditaires de catégorie Anchor Investor, de neuf cent mille (900,000) Actions de Commanditaires de catégorie First Closer Investor, de quatre-vingt dix-sept mille cinq cents (97,500) Actions de Commanditaires de catégorie PB Investors et de soixante-quinze mille (75,000) Actions de Commanditaires de catégorie Portfolio Manager's Group Investor, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, de sorte que la somme de deux millions cent quatre-vingt dix-sept mille cinq cents euros (EUR 2.197.500) est mise à la disposition de la Société.

VII.- Les deux millions cent quatre-vingt dix-sept mille cinq cents (2.197.500) actions de commanditaires nouvellement créées ont été entièrement souscrites et libérées par des apports en numéraire en date du 19 février 2016, ce dont il a été justifié par la présentation de pièces justificatives.

VIII.- Que par suite de la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, l'article 6.1 des statuts de la Société est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à sept millions cinq cent soixante-et-un mille cent euros (EUR 7.561.100), représenté par trois millions huit cent cinquante-cinq mille (3.855.000) Actions de Commanditaires de catégorie Anchor Investor, trois millions quatre-vingt quatre mille (3.084.000) Actions de Commanditaires de catégorie First Closer Investor, trois cent trente-quatre mille cent (334.100) Actions de Commanditaires de catégorie PB Investor, deux cent cinquante-sept mille (257.000) Actions de Commanditaires de catégorie Portfolio Manager's Group Investor, trente mille neuf cent quatre-vingt dix neuf (30.999) Actions de Commanditaires et une (1) Action de Commandité, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1).»

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, a la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 mars 2016. Relation: EAC/2016/5562. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016081756/158.

(160048646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Arnold KONTZ, Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 29.577.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 mars 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016081759/11.

(160048394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Charleston Infrastructure II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 184.073.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first of December,

Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange,

THERE APPEARED:

Charleston Infrastructure B.V., a private company with limited liability, incorporated and organized under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands and its registered office at 355 Schiphol Boulevard, HTower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with the commercial register of the Chamber of Commerce under number 59197773,

represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal on 31 December 2015.

Said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That “Charleston Infrastructure B.V.”, prenamed, is the sole shareholder of Charleston Infrastructure II S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 184.073, incorporated by a deed of Me Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette on 21 November 2013 published in the Mémorial C on 7 April 2014 under number C887. The articles of association of the company have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette on 5 December 2014 published in the Mémorial C on 20 May 2015 under number 1309 (the “Company”).

2) That the share capital of the Company is fixed at two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000) divided into i) one hundred twenty-five thousand (125,000) ordinary shares and ii) one hundred twenty-five thousand (125,000) mandatory redeemable preferred shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

3) After this had been set forth, the above named shareholder representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole shareholder resolves to insert a new article 7.5 in the articles of association of the Company which will be worded as follows:

“ **Art. 7.5.** MRPS are convertible into shares subject to the conditions laid down in article 45 of the Law and the present Articles.”

Second resolution

The sole shareholder resolves to convert the existing one hundred twenty-five thousand (125,000) mandatory redeemable preferred shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the “MRPS”) into one hundred twenty-five thousand (125,000) ordinary shares.

The sole shareholder acknowledges that all distribution rights already accrued on the MRPS shall benefit to the shares into which the MRPS are converted.

The sole shareholder resolves that the share premium attached to the MRPS shall also be re-allocated and attached to the ordinary shares into which the MRPS are converted.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which will be worded as follows:

" Art. 6. Capital.

6.1 The corporate capital of the Company is fixed at two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000) divided into two hundred and fifty thousand (250,000) ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the “Shares” or each a “Share”).

“Shareholders” means the holders at the relevant time of the Shares and “Shareholder” shall be construed accordingly.

6.2 The general meeting of Shareholders may create a share premium account or any freely distributable reserve account that they may deem necessary or appropriate. Such share premium or reserve is at the free disposal of the general meeting.”

Fourth resolution

The sole shareholder resolves subsequently to amend article 7 of the articles of association of the Company, which will be worded as follows:

“ Art. 7. Shares.

7.1 Each Share is entitled to one (1) vote. The Shares may be represented, at the owner’s option, by a certificate representing a single Share or certificates representing two or more Shares.

7.2 The Shares may be in registered or bearer form at the option of the Shareholder.

7.3 The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law and the Articles, redeem its own Shares.

7.4 The corporate capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.”

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to delete article 8 of the articles of association of the Company and to subsequently renumber the articles of the articles of association of the Company following such article 8.

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to amend subsequently article 15 formerly article 16 of the articles of association of the Company, which will be worded as follows:

“ Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, minus the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors. The Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

15.2. Subject to the provisions of the Law and these Articles, the general meeting of Shareholders may decide to declare and pay dividends to the holders of the Shares.

15.3. The Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors is authorised to decide and to distribute interim dividends.”

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to amend subsequently article 16 formerly article 17 of the articles of association of the Company, which will be worded as follows:

“ Art. 16. Dissolution and liquidation.

16.1 The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by general meeting of Shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

16.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders.”

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary, by name, last name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

Follows the french translation

L’an deux mille quinze, le trente et un décembre,

Par devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange.

A COMPARU:

Charleston Infrastructure B.V., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas et son adresse professionnelle à Schiphol Boulevard 355, H-Tower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas, et immatriculée auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce sous le numéro 59197773,

représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé le 31 décembre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Qui a déclaré et demandé au notaire d’acter:

1) Que “Charleston Infrastructure B.V.”, prénommée, est l’actionnaire unique de Charleston Infrastructure II S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et immatriculée auprès

du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.073 et constituée suivant acte reçu par Me Francis Kessler, alors notaire résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 21 novembre 2013, publié au Mémorial C le 7 avril 2014 numéro C887. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Me Francis Kessler, alors notaire résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 5 décembre 2014, publié au Mémorial C le 20 mai 2015 numéro 1309 (la “Société”).

2) Que le capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000 EUR) divisé en i) cent vingt-cinq mille (125.000) actions ordinaires et ii) cent vingt-cinq mille (125.000) actions privilégiées obligatoirement rachetables, ayant une valeur nominale d’un euro (1 EUR) chacune.

3) Après ces déclarations, l’actionnaire prénommé représentant l’intégralité du capital social a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes en conformité avec l’ordre du jour de l’assemblée:

Première résolution

L’actionnaire unique décide d’insérer un nouvel article 7.5 dans les statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

“ **Art. 7.5.** Les APOR sont convertibles en actions conformément aux conditions énoncées à l’article 45 de la Loi et aux présents Statuts.”

Deuxième résolution

L’actionnaire unique décide de convertir les cent vingt-cinq mille (125.000) actions privilégiées obligatoirement rachetables ayant une valeur nominale d’un euro (1 EUR) chacune (les “APOR”) en cent vingt-cinq mille (125.000) actions ordinaires.

L’actionnaire unique reconnaît que tous les droits déjà accumulés sur les APOR doivent bénéficier aux actions dans lesquelles les APOR sont converties.

L’actionnaire unique décide que la prime d’émission attachée aux APOR doit également être réattribuée et attachée aux actions ordinaires dans lesquelles les APOR sont converties.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l’actionnaire unique décide de modifier l’article 6 des statuts de la Société, comme suit:

“ **Art. 6. Capital social.**

6.1. Le capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000 EUR) divisé en deux cent cinquante mille (250.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale d’un euro (1 EUR) chacune (les “Actions” ou chacune une “Action”).

Les “Actionnaires” signifie les détenteurs à un moment donné des Actions et un “Actionnaire” sera interprété en conséquence.

6.2. L’assemblée générale des Actionnaires peut créer tout compte de prime d’émission ou tout compte de réserve librement distribuable qui seront jugés nécessaires ou appropriés. Une telle prime d’émission ou réserve sera à la libre disposition de l’assemblée générale.”

Quatrième résolution

L’actionnaire unique décide de modifier subséquemment l’article 7 des statuts de la Société, comme suit:

“ **Art. 7. Actions.**

7.1. Chaque Action donne droit à un (1) vote. Les Actions peuvent être représentées, à la demande du propriétaire, par un certificat représentant une seule Action ou des certificats représentant deux ou plusieurs Actions.

7.2. Les Actions peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l’Actionnaire.

7.3. La Société peut, dans la mesure et sous les conditions permises par la Loi et les Statuts, racheter ses propres Actions.

7.4. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en conformité avec les obligations légales.”

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l’actionnaire unique décide de supprimer l’article 8 des statuts de la Société et de renuméroter subséquemment les articles des statuts de la Société qui suivent cet article 8.

Sixième résolution

L’actionnaire unique décide de modifier subséquemment l’article 15 anciennement article 16 des statuts de la Société, comme suit:

“ **Art. 15. Répartition des bénéfices.**

15.1 Chaque année au 31 décembre, un inventaire des actifs et passifs de la Société ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits devront être établis.

Les profits de la Société, après déduction des frais généraux et charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelque raison que ce soit, elle a été entamée.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise choisie par l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration et aux lieu et temps tels que déterminés par l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration. L'Administrateur Unique et en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut faire une détermination finale du taux d'échange applicable pour convertir les fonds des dividendes dans leur devise de paiement. Un dividende déclaré non payé pour une Action pendant cinq (5) années, sera perdu par le détenteurs d'une telle Action, laquelle reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs d'Actions.

15.2. Sous réserve des dispositions de la Loi et des Statuts, l'assemblée générale des Actionnaires peut décider de déclarer et de payer des dividendes aux détenteurs des Actions.

15.3. L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires."

Septième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier subséquemment l'article 16 anciennement article 17 des statuts de la Société, comme suit:

“ Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommée(s) par l'assemblée générale des Actionnaires qui précisera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

16.2. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, le boni de liquidation net sera distribué aux Actionnaires.”

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française;

à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, qui est connu du notaire soussigné par son nom, prénom, état civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1096. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016081853/210.

(160048488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

FedEx Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.017,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.468.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-sixth day of February.

Before Maître Jacques Kessler, notary established in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S., a Luxembourg "société en commandite simple" having its registered office at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 155.851 (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of “FedEx Luxembourg S.à r.l.”, a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 152.468 (the “Company”), incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx on 7 April 2010, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” (the “Mémorial”) number 1062 dated 20 May 2010.

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted on 26 November 2015, not yet published in the Mémorial.

II.- That the 20,016 (twenty thousand and sixteen) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 20,016 (twenty thousand and sixteen United States Dollars) to USD 20,017 (twenty thousand and seventeen United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 29,999,999 (twenty-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars);

3. Subscription and payment by FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S. for the new share by way of contribution in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise the share capital from its current amount of USD 20,016 (twenty thousand and sixteen United States Dollars) to USD 20,017 (twenty thousand and seventeen United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the “New Share”), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 29,999,999 (twenty-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the “Share Premium”), the whole to be fully paid by a contribution in cash made by the Sole Shareholder amounting to USD 30,000,000 (thirty million United States Dollars) (the “Contribution”).

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share and the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Share. The issue of the New Share is also subject to the payment of the Share Premium. The New Share as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:
- FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S.: 20,017 (twenty thousand and seventeen) shares.

The notary acts that the 20,017 (twenty thousand and seventeen) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 20,017 (twenty thousand and seventeen United States Dollars) represented by 20,017 (twenty thousand and seventeen) shares with a nominal value of USD 1 (one United State Dollar) each.”

No other amendment is to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-sixième jour du mois de février.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire public établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S., une société en commandite simple régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.851 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle au 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la partie comparante est l'associé unique de «FedEx Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.468 (la «Société»), constituée par acte notarié reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire public établi à Luxembourg, le 7 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 1062 en date du 20 mai 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 26 novembre 2015, en cours de publication au Mémorial C.

II.- Que les 20.016 (vingt mille seize) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollar Américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.016 USD (vingt mille seize Dollars Américains) à 20.017 USD (vingt mille dix-sept Dollars Américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain), soumise au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 29.999.999 USD (vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américains);

3. Souscription et paiement par FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S. de la nouvelle part sociale par voie d'un apport en numéraire;

4. Nouvelle composition du capital social de la Société;

5. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter ces actions; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et, en conséquence, accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation utile a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollar Américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.016 USD (vingt mille seize Dollars Américains) à 20.017 USD (vingt mille dix-sept Dollars Américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) (la «Nouvelle Part Sociale»), soumise au paiement d'une prime globale d'émission d'un montant de 29.999.999 (vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), le tout devant être entièrement libéré par voie d'un apport en numéraire effectué par l'Associé Unique d'un montant total de 30.000.000 USD (trente millions de Dollars Américains) (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale et le paiement de la Prime d'Emission par voie de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire la Nouvelle Part Sociale. L'émission de la Nouvelle Part Sociale est également soumise au paiement de la Prime d'Emission. La Nouvelle Part Sociale ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie de l'Apport.

Preuve de l'Existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, le capital social de la Société est désormais représenté de la manière suivante:

- FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S.: 20.017 (vingt mille dix sept) parts sociales.

Le notaire acte que les 20.017 (vingt mille dix-sept) parts sociales, représentant la totalité du capital de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur la résolution décrite ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 20.017 USD (vingt mille dix-sept Dollars Américains), représenté par 20.017 (vingt mille dix-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, au même jour qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 mars 2016. Relation: EAC/2016/5565. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016081957/174.

(160048644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

HBC Luxembourg Master Lease Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 200.298.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fifth day of January, before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

are taken resolutions of the sole shareholder of HBC Luxembourg Master Lease Holding Company S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 200298 (the Company).

THERE APPEARS:

HBC Luxembourg German Holding Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 200281 (the Sole Shareholder),

represented by Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, by virtue of a power of attorney given under private seal, itself represented by Aisling Murphy, lawyer, with a professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company, which is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one EUR) each and waives, to the extent necessary, any convening notice;

II. the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

III. the Sole Shareholder has been called in order to resolve on the following items:

- (1) Amendment of article 8 of the articles of association of the Company;
- (2) Acknowledgement of the resignations of Mr Richard Baker as class A manager and appointment of Mr Ian Putnam as new class A manager for an unlimited period of time, with immediate effect; and
- (3) Miscellaneous.

IV. the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 8 of the Articles as follows:

(a) Amendment and restatement of article 8.2(vi) of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are physically present or validly represented at the Board meeting.”

(b) Amendment and restatement of article 8.2(viii) of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“(viii) In the case it is impossible for a manager to physically attend a Board meeting in Luxembourg, such manager may be represented at the meeting through proxy by another manager, regardless of the class of the relevant managers. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. If telephone calls or video conference calls are needed, they should be initiated from Luxembourg. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.”

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to (i) acknowledge the resignation of Mr Richard Baker as class A manager of the Company with immediate effect and (ii) grant, to the extent permissible under applicable law, discharge (*quitus*) to the same for his performance of his duty as manager of the Company.

The Sole Shareholder resolves to appoint Ian Putnam, born on 26 January 1970 in Sarnia, Canada, with professional address at 15 West 38th Street - 10018 New York, USA, as new class A manager of the Company, with immediate effect and for an unlimited period of time.

The Sole Shareholder resolves to acknowledge that the board of managers of the Company is henceforth composed as follows:

- (a) Ian Putnam, class A manager;
- (b) Dennis Darling, class A manager;
- (c) Ingrid Cernicchi, class B manager;
- (d) Tamas Mark, class B manager; and
- (e) Andrew O'Shea, class B manager.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and authorise any manager of the Company and Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, and any lawyer practising within or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to any formalities in connection with the present resolutions (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The notarial deed having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-cinquième jour du mois de janvier, devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché du Luxembourg,

sont passées les résolutions de l'associé unique de HBC Luxembourg Master Lease Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social situé 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et enregistré au registre de commerce et de sociétés du Luxembourg sous le numéro B 200298 (la Société).

A COMPARU:

HBC Luxembourg German Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, étant immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200281 (l'Associé Unique),

représentée par Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, au moyen d'une procuration donnée sous seing privé, elle-même représentée par Aisling Murphy, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été initialisée ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin de subir, avec lui, les formalités d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représentés ci-dessus, requièrent le notaire d'enregistrer que:

I. l'Associé Unique représentent l'intégralité du capital social de Société, qui est de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune et renoncent, pour autant que nécessaire, aux formalités de convocation;

II. l'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du Luxembourg datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

III. l'Associé Unique a été convoqué pour prendre des décisions sur les points suivants:

- (1) Modification de l'article 8 des Statuts de la société;
- (2) Reconnaissance de la résignation de M. Richard Baker en tant que gérant de catégorie A et nomination de M. Ian Putnam en tant que nouveau gérant de catégorie A pour une durée indéterminée, avec effet immédiat; et
- (3) Divers.

IV. l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de modifier l'article 8 des Statuts:

Modifier et refonte de l'article 8.2(vi) des Statuts comme suit:

«(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres est présente physiquement ou valablement représentée à la réunion du Conseil.»

Modifier et refonte de l'article 8.2(viii) des Statuts comme suit:

«(viii) Dans le cas où un gérant est dans l'incapacité de participer physiquement à une réunion du Conseil à Luxembourg, ce gérant peut être représenté à la réunion par procuration donnée à un autre gérant, indépendamment de la classe du gérant. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. Si des appels téléphoniques ou des vidéo conférences sont nécessaires, ils doivent être initiés à partir de Luxembourg. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de (i) reconnaître la résignation de M. Richard Baker en tant que gérant de catégories A effet immédiat et (ii) lui donner, dans les limites de la loi applicable, décharge (quitus) pour l'exercice de ses fonctions en tant que gérant de la Société.

L'Associé Unique décide de nommer Ian Putnam, né le 26 janvier 1970 à Sarnia, Canada avec adresse professionnelle à 15 West 38th Street, en tant que nouveau gérant de la classe A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

L'Associé Unique reconnaît que la composition du conseil de gérance de la Société est dorénavant comme suit:

- (a) Ian Putnam, gérant de classe A;
- (b) Dennis Darling, gérant de classe A;
- (c) Ingrid Cernicchi, gérant de classe B;
- (d) Tamas Mark, gérant de classe B; et
- (e) Andrew O'Shea, gérant de classe B.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser tout gérant de la Société et Allen & Overy, société en commandite simple, enregistrée à la liste B du barreau de Luxembourg, et tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, chacun agissant individuellement, de procéder au nom et pour le compte de la Société à toute formalité relatives aux présentes résolutions (y compris pour éviter tout doute tout dépôt et toute publication avec les autorités luxembourgeoise compétentes).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du mandataire de la partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Murphy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 février 2016. Relation: EAC/2016/2854. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016082028/145.

(160048497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

**Dolly S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Horecagest S.à.r.l.).**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 195.307.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mars 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016082032/11.

(160048782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Investindustrial Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J. F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 187.868.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mars 2016.
Référence de publication: 2016082047/10.
(160048531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Investindustrial Industries S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J. F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 187.868.

In the year two thousand and sixteen, on the ninth day of March,
Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Investindustrial Industries S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme) having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital amounting to thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187868 (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, passed on June 3rd, 2014 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) number 2184, page 104806, on August 18, 2014. The articles of incorporation have not been amended since.

THERE APPEARED:

INVESTINDUSTRIAL V L.P., a limited partnership registered under the laws of England, having its registered office at 180-186, Brompton Road, 3rd floor, SW3 1HQ London, United Kingdom, registered with the United Kingdom Companies House under number LP 14755, represented by its manager Investindustrial Advisors Limited, a limited company organized under the laws of England, having its registered office at 180-186 Brompton Road, 3rd floor, SW3 1HQ London, United Kingdom, registered with the United Kingdom Companies House under number 01316019 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs. Isabel Dias, private employee, with professional address in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by three hundred ten thousand (310,000) shares with a nominal value of ten eurocents (EUR 0.10) each, all subscribed and fully paid up.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

- (i) Waiver of convening notice;
- (ii) Amendment of article 16 of the articles of incorporation of the Company (the Articles); and
- (iii) Miscellaneous.

III. The Meeting hereby takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notice requirements, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 16 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 16. Representation** . The Company shall be bound towards third parties by the single signature of any director acting individually, or by the single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 15. of these Articles.”

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand four hundred euros (EUR 1.400.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le neuvième jour du mois de mars,
par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires d'Investindustrial Industries S.A., une société anonyme ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de trente et un mille euro (EUR 31.000.-), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187868 (la Société).

La Société a été constituée suivant par le notaire instrumentant, le 3 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Memorial) numéro 2184, page 104806, le 18 août 2014. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

ONT COMPARU:

INVESTINDUSTRIAL V L.P., une société en commandite de droit anglais, dont le siège social se situe au 180-186 Brompton Road, 3e étage, SW3 1HQ Londres, Royaume-Uni, immatriculée au Registre des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro LP 14755, représentée par son gérant Investindustrial Advisors Limited, une société régie par le droit anglais, dont le siège social se situe au 180-186 Brompton Road, 3e étage, SW3 1HQ Londres, Royaume-Uni, immatriculée au Registre des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 01316019 (l'Actionnaire Unique),

ici représentée par Mme Isabel Dias, employée, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000.-), représenté par trois cent dix mille (310.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix centimes (EUR 0,10) chacune.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- (i) Renonciation aux formalités de convocation;
- (ii) Modification de l'article 16 des statuts de la Société (les Statuts); et
- (iii) Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 16 des Statuts, lequel se lit comme suit:

« **Art. 16. Représentation** . La Société sera engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances soit par la seule signature d'un administrateur agissant individuellement sous sa seule signature, soit par la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été délégué valablement conformément à l'article 15. des présents Statuts.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au représentant/mandataire, ledit représentant/mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 15 mars 2016. 2LAC/2016/5662. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2016.

Référence de publication: 2016082048/112.

(160048532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Omicron 2 S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 59, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 197.397.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2016.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2016082232/11.

(160048210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Kensington UK Retail (BCG) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 197.661.

In the year two thousand and sixteen, on the eighth day of March.

Before us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Cains Trustees (Jersey) Limited, incorporated and registered with the Jersey Companies Registry under the registration number 114731 and Cains Fiduciaries (Jersey) Limited, incorporated and registered with the Jersey Companies Registry under the registration number 114717, both having their registered office at PO BOX 83, Ordnance House, 31 Pier Road, St Helier, Jersey JE4 8PW, acting in their capacity of joint trustees of Webb Retail Warehouses Property Unit Trust,

here represented by Ariane Klaps, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 3rd March 2016.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Kensington UK Retail (BCG) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand British pounds sterling (GBP 15,000.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 197661 (hereinafter the "Company") and incorporated pursuant to a notarial deed dated 5 June 2015 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2102 on 17 August 2015. The articles of association have not been amended yet.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then reviewed the following agenda:

Agenda

1. Dissolution and liquidation of the Company;
2. Discharge to be granted to the managers of the Company;
3. Appointment of a liquidator and determination of its powers; and
4. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the Sole Shareholder takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), the Sole Shareholder resolves to dissolve and liquidate the Company.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to grant discharge and release from liability the managers of the Company for their conduct of the Company's affairs during their mandates.

Third Resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to appoint FIDES (Luxembourg) S.A., a Luxembourg société anonyme having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 41469, as liquidator of the Company (the “Liquidator”).

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law, it being however specified that the Liquidator may not dispose of any real estate asset of the Company other than by way of distribution in specie to the Sole Shareholder. The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxyholders such powers as it determines and for the period as it thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the Sole Shareholder in cash and/or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of one or more advance payments on future liquidation proceeds.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille seize, le huitième jour du mois de mars.

Par-devant nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Cains Trustees (Jersey) Limited, constitué et inscrit auprès du Jersey Companies Registry sous le numéro d'enregistrement 114731, et Cains Fiduciaries (Jersey) Limited, constitué et inscrit auprès du Jersey Companies Registry sous le numéro d'enregistrement 114717, les deux ayant leur siège social à PO BOX 83, Ordinance House, 31 Pier Road, St Helier, Jersey JE4 8PW, agissant en leur capacité de trustees conjoints de Webb Retail Warehouses Property Unit Trust,

ici représentée par Ariane Klaps, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 mars 2016. La procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Kensington UK Retail (BCG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quinze mille Livres Sterling anglaises (GBP 15.000,-), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 197661 (ci-après la «Société») et constituée selon acte notarié du 5 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2102 en date du 17 août 2015. Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, a examiné l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et liquidation de la Société;
2. Quitus aux gérants de la Société;
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs; et
4. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'Associé Unique adopte et requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique décide de dissoudre et de liquider la Société.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide de donner quitus aux gérants de la Société pour la gestion des affaires sociales durant leurs mandats.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé unique décide de nommer FIDES (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B41469, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la Loi étant toutefois précisé que le Liquidateur ne peut céder aucun actif immobilier de la Société autrement que par une distribution en nature au profit de l'Associé Unique.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société est engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dont il fixera l'étendue et la durée.

Le liquidateur pourra distribuer, à sa discrétion, les actifs de la Société à l'Associé Unique en espèce et/ou en nature. Cette distribution pourra prendre la forme d'une ou plusieurs avances sur le boni de liquidation futur.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. KLAPS, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/8131. Reçu douze (12.-) euros

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 21 mars 2016.

Référence de publication: 2016082084/120.

(160048909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Innolux, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 26.154.

L'an deux mille seize, le onze mars,

Pardevant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, soussignée.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INNOLUX., ayant son siège social au 5, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la

section B numéro 26154, constituée suivant par un acte notarié du 25 juin 1987 publié Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le Mémorial C) numéro 315 de l'an 1987; dont les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 25 avril 2013, publié au Mémorial C numéro 1488 du 22 juin 2013.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rami Al-Assouad, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à B-1000 Bruxelles, 26 rue du Damier.

Le président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Dessoy, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 5 rue Guillaume Kroll.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Arnaud Moerenhout, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à B-1000 Bruxelles, 26 rue du Damier.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires, présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.-Modification de l'exercice social de la Société.

2.-Modification afférente de l'article 31 des statuts.

3.-Modification de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

4.- Modification afférente de l'article 23 des statuts.

IV.- Les actionnaires acceptent dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Ils confirment que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à leur disposition endéans une période suffisante pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice social de la Société qui commencera désormais le 1^{er} février de chaque année pour se terminer le 31 janvier de l'année suivante.

L'exercice social en cours qui a commencé le 1^{er} octobre 2015 se terminera le 31 janvier 2017.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 31 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 31. Exercice social.** Chaque année, l'exercice social commence le premier (1^{er}) février pour se clôturer le trente et un (31) janvier de l'année suivante.»

Troisième résolution

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier également la date de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour la fixer au deuxième vendredi du mois de juillet à onze (11) heures.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 23 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 23. Réunion.** L'assemblée générale ordinaire des actionnaires se réunit le deuxième (2^{ème}) vendredi du mois de juillet à onze (11) heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée a lieu le jour ouvrable précédent.

Les assemblées générales ordinaires ou extraordinaires se tiennent au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. AL-ASSOUAD, N. DESSOY, A. MOERENHOUT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 14 mars 2016. Relation: DAC/2016/3992. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 18 mars 2016.

Référence de publication: 2016082056/69.

(160048235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Runway Lux Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 167.179.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique de la Société du 4 mars 2016 que:

- La démission de Mme Sandrine BISARO, administrateur de classe B de la Société, avec effet au 12 février 2016, a été acceptée.

- La personne suivante a été nommée en tant qu'administrateur de classe B, avec effet au 12 février 2016 et ce pour une durée de six années:

* Madame Yuliya BAY-LANGER, née le 24 février 1984 à Kyiv, Ukraine, résidant professionnellement au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2016.

Référence de publication: 2016084929/17.

(160052038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Résidence Angelsberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 106.426.

- WICKLER FRERES EXPLOITATION SARL, avec siège social L-9289 Diekirch, 17, rue François-Julien Vannérus, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 96 305

- AWI SARL, avec siège social L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 92 321

associés de la Société à responsabilité limitée «RESIDENCE ANGELSBERG Sarl» ont pris acte des cessions des parts intervenues avec effet au 24 mars 2016 et déclarent leur accord quant à ces cessions.

Les associés prénommés, détenteurs de 100 parts sociales cèdent 50 de leurs parts à la valeur nominale de EUR 125,00 par part sociale à:

- WICKLER FRERES sarl, avec siège social à L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 91.522

A la suite de cette cession, les 100 (cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de EUR 12.500,0.0 de la Société à responsabilité limitée «RESIDENCE ANGELSBERG Sarl» sont réparties comme suit:

- WICKLER FRERES SARL	50 parts
- AWI SARL	50 parts
- TOTAL	100 parts

Fait à Ingeldorf, le 24 mars 2016.

Alain WICKLER

Gérant

Référence de publication: 2016084932/25.

(160051779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Rosport Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8189 Kopstal, 32, rue de Saeul.

R.C.S. Luxembourg B 184.312.

Extrait de la décision de l'associé unique du 15 mars 2016

L'associé unique décide de transférer le siège social actuel vers L-8189 KOPSTAL, 32, rue de Saeul.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016084938/13.

(160052370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

SEIF - Société Européenne d'Investissement Financier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zone d'Activité Régionale.

R.C.S. Luxembourg B 45.000.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue extraordinairement du 23 février 2016 et du Conseil d'Administration tenu le même jour

Il résulte de cette assemblée générale que les mandats:

- des administrateurs à savoir Messieurs Bernard RICCOBONO, demeurant Mas Rabinel, F-30740 Cailar, Jean-Marc ASSA, demeurant au 19 rue Emile Lavandier, L-1260 Luxembourg, Jonathan BEGGIATO, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, Avenue Guillaume et Florent RICCOBONO, demeurant au 7, Avenue Princesse Alice, MC-98000 Monaco sont renouvelés jusqu'à l'assemblée statutaire de 2021;

- du commissaire aux comptes à savoir la société READ Sàrl, immatriculée au RCSL sous le numéro B45083, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, Bd Prince Henri est renouvelé jusqu'à l'assemblée statutaire de 2021.

Le Conseil d'administration tenue le même jour a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Bernard RICCOBONO de sa fonction d'administrateur délégué pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bernard RICCOBONO

Administrateur délégué

Référence de publication: 2016084975/21.

(160052309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Serrig Promo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8189 Kopstal, 32, rue de Saeul.

R.C.S. Luxembourg B 178.593.

Extrait de la décision des associés du 15 mars 2016

Les associés décident de transférer le siège social actuel vers L-8189 KOPSTAL, 32, rue de Saeul.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016084978/13.

(160052371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

S.I.P. S.A., Société d'Investissement et Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 84.925.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement de la dénomination sociale de l'administrateur suivant:

- la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A. (B 149.718), ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, comme représentant permanent, porte dorénavant la dénomination SECURED INTERNATIONAL TRANSACTIONS SERVICES S.A., en abrégé SITS S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.I.P. S.A., Société d'Investissement et Participations S.A.

Référence de publication: 2016084985/15.

(160051884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Société des Carrières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 190.750.

Extrait de la résolution de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 19.02.2016

1. Transfert du siège social du 5, avenue Monterey à L - 2163 Luxembourg au 7, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

2. Suite à la démission de M. Jean-Paul SCHAUL du poste de commissaire aux comptes, l'assemblée décide de nommer en remplacement la société LUXREVISION S. à r. l., inscrite au R.C.S. sous la référence Luxembourg B40.124 et ayant son siège social au 7, route d'Esch à L-1470 Luxembourg; avec mandat de 4 ans et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2016.

SOCIETE DES CARRIERES S.A.

Administrateur

Référence de publication: 2016084986/17.

(160051917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

SOFGEN Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 169.887.

Extrait de la réunion du conseil de gérance du 14 mars 2015

Première résolution

Le conseil de gestion accepte la démission de Dr. Török András Gábor de son mandat de gérant de la société avec effet au 10 mars 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2016.

Pour la société

Référence de publication: 2016084990/14.

(160051913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

SPACE - SBDA, Société Civile.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24-26, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg E 4.244.

Monsieur Simon Kiskovski en sa qualité de gérant de la Société, déclare accepter la cession de parts au nom de la société SPACE SBDA Société Civile

Transfert de parts de la société SPACE SBDA Société Civile, numéro de registre de commerce B 4.244. avec siège social à 24-26, Avenue Jean l'Aveugle. L-1148 Luxembourg, au capital de 2.000,00.- EUR

1. de Monsieur Simon KISKOVSKI ((Cédant),

à PRESTIM SA (Cessionnaire), 44, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, RCB 162655

2. de Monsieur Alexandre KISKOVSKI ((Cédant),

à PRESTIM SA (Cessionnaire), 44, avenue J.F. Kennedy. L - 1855 Luxembourg, RCB 162655

3. de Madame Barbara KISKOVSKI ((Cédant),

- à PRESTIM SA (Cessionnaire), 44, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, RCB 162655

4. de Monsieur David KISKOVSKI (Cédant),

à PRESTIM SA (Cessionnaire), 44, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, RCB 162655
5. de Madame Jocelyne Sayada KISKOVSKI (Cédant),
à MAK SYSTEM SA (Cessionnaire), 35, Square de Meeus 1000 Bruxelles Belgique, NE 540.778.661

Faite et établie à Luxembourg, le 15.03.2016.

S. KISKOVSKI

Gérant

Référence de publication: 2016084997/24.

(160052278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

SPACE - SBDA, Société Civile.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24-26, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg E 4.244.

—

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 15.03.2016 de la société SPACE SBDA Société Civile il a été décidé:

Révocation de Monsieur Simon Kiskovski comme gérant fit nomination de la société PRESTIM SA, 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, RCB 162655 comme gérant avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15.03.2016.

SPACE SBDA

Société Civile

Signature

Référence de publication: 2016084998/15.

(160052278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Toweb S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 157.524.

—

Résolution du gérant unique prise le 15 mars 2016

Le siège social de la Société est passé de 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg à 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet immédiat.

Michael Riedl

Gérant unique

Référence de publication: 2016085003/12.

(160052119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Tuapsemorneftegaz SARL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 175.408.

—

RECTIFICATIF

Extrait

Ce dépôt rectifie le dépôt numéro L150195111 déposé et enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 29 octobre 2015.

Il convient de lire que l'adresse de l'associé de la Société est la suivante: 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2016085005/15.

(160051926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Thamesline S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 98.594.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 24 mars 2016, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de:

- La société anonyme THAMESLINE S.A. (RCS B98594), dont le siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Erme-sinde, a été dénoncé en date du 11 août 2010,

Le même jugement dit que les frais sont à prélever sur l'actif réalisé, le solde étant à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Maître Maïka SKOROCHOD
Le liquidateur

Référence de publication: 2016085009/16.

(160052399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Time Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 181.079.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 23 mars 2016, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société TIME PROPERTIES S.A.

- La démission de M. Nicolas MILLE de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet au 1^{er} juillet 2015.

- La démission de M. François GEORGES de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet au 1^{er} août 2015.

- Mme Valérie POSS, employée privée, née à Algrange (France) le 2 août 1965, résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommée administrateur de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2015 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

- M. Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique) le 1^{er} mai 1971, résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 1^{er} août 2015 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TIME PROPERTIES S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2016085012/20.

(160052386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Plan Gabriella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 164.694.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 02 Décembre 2015

L'Assemblée Générale accepte, avec effet au 31 Août 2015, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHIN, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2016084914/13.

(160051780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

BI-Invest Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 204.621.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the first day of March,

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Endowment Investment Holdings Limited, a private limited company registered under the laws of England, having its registered office at 180-186 Brompton Road, 3rd floor, SW3 1HQ London, United Kingdom, registered with the Companies Registrar of England and Wales under number 9913250,

hereby represented by Ms. Isabel Dias, notary clerk, with professional address in 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

Such power of attorney, after having been signed “ne varietur” by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Corporate Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “BI-Invest Investment Holdings S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. In the framework of its activity, the Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

- 5.1. The share capital is set at twenty-five thousand euro (EUR 25,000), represented by twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.
- 6.2. Shares are freely transferable among shareholders.
- Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.
- Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
- A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.
- 6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.
- 6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and removal of managers.**

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
- 7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).**8.1. Powers of the Board**

- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.
- (ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

- (i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented.

The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by any manager, acting individually, under its/his/her sole signature.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated in accordance with the provisions of article 8.1 (ii) above.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions if there are no more than twenty-five (25) shareholders (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders and they are adopted in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Statutory auditor (commissaire) and independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

14.1. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs to be audited by a statutory auditor (commissaire) only if it has more than twenty-five (25) shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) shall be appointed whenever the exemption provided by article 69(2) of the law of December 19, 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.

14.2. The shareholders appoint the statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal.

15.3. Interim dividends may be declared and distributed by the Board, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2016.

Subscription and payment

Endowment Investment Holdings Limited, represented as stated above, subscribes to twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by way of a contribution in cash in the amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000).

The amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Eckart Vogler, company manager, born on October 24, 1970 in Bremen (Germany), residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Rohan Maxwell, company manager, born on November 11, 1977 in Tameside (United Kingdom), residing professionally at 5, via Nassa, CH-6900 Lugano, Switzerland.

2. The registered office of the Company is set at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le premier mars,

Par devant, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Endowment Investment Holdings Limited, une société à responsabilité limitée (limited company) constituée selon les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 180-186 Brompton Road, 3^{ème} étage, SW3 1HQ Londres, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'Angleterre et des Pays de Galles sous le numéro 9913250,

ici représentée par Mme Isabel Dias, clerc de notaire, de résidence professionnelle à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "BI-Invest Investment Holdings S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de

toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. Dans le cadre de ses activités, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Le Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du Conseil

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par un gérant, agissant individuellement, sous sa seule signature.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément aux dispositions de l'article 8.1 (ii) ci-dessus..

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaire et réviseur d'entreprises agréé.

14.1. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit être auditée par un commissaire seulement lorsque le nombre d'associés excède vingt-cinq (25) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé dès que l'exemption prévue par l'article 69(2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et modifiant certaines autres dispositions légales, telle que modifiée, ne s'applique pas.

14.2. Les associés nomment les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être déclarés et distribués par le Conseil, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. En cas d'un rendement de capital sur la liquidation ou la dissolution de la Société, les actifs de la Société disponibles pour une distribution parmi les associés seront distribués aux associés de façon à parvenir sur une base globale au même résultat économique que par l'application des règles de distribution applicables aux distributions de dividendes.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Endowment Investment Holdings Limited, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-cinq mille euros (25.000 EUR).

Le montant de vingt-cinq mille euros (25.000 EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1,500.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le Fonds, étant l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Eckart Vogler, gérant, né le 24 octobre 1970 à Brême (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Rohan Maxwell, gérant, né le 11 novembre 1977 à Tameside (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 5, via Nassa, CH-6900 Lugano, Suisse.

2. Le siège social de la Société est établi au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 08 mars 2016. 2LAC/2016/5118. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016079943/480.

(160045980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Hope SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 180.173.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of December,
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Hope SPF, a Luxembourg public limited liability company, family wealth management company (société anonyme, société de gestion de patrimoine familial), having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.173 (the Company).

The Company was incorporated on August 23, 2013 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2717, page 130386, and dated October 30, 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the company.

The Meeting is chaired by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appointed as secretary (the Secretary), and the Meeting elected as scrutineer Solange Wolter, notary's clerk, with professional address in Luxembourg (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to as the Bureau of the Meeting.

The Bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and request the notary to record that:

I. The sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder), present or represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list. This list and the proxy, after having been signed by the representative of the Sole Shareholder, the members of the Bureau and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II. As it appears from the attendance list, all the three hundred and ten (310) ordinary shares, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, representing the entire share capital of the Company in an amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) are duly represented at the present Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of convening notice;
2. Increase of the share capital of the Company from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by three hundred and ten (310) ordinary shares, in registered form, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, up to seventy-nine thousand two hundred euro (EUR 79,200) by way of the issuance of four hundred and eighty two (482) ordinary shares of the Company, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each;
3. Subscription for the new ordinary shares and payment of the share capital increase specified under item 2. above by way of a contribution in kind and payment of a share premium;
4. Subsequent amendment to article 5.1. of the articles of association of the Company;
5. Amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg and to any employee of SGG Group in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued ordinary shares in the shareholder's register of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by three hundred and ten (310) ordinary shares, in registered form, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, up to seventy-nine thousand two hundred euro (EUR 79,200) by way of the issuance of four hundred and eighty two (482) ordinary shares of the Company, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and payment

Ana De Seabra Menano Figueiredo Sanches, born on January 31, 1961 and residing at R. Soa Joao Mata 115, 1200-847 Lisboa, Portugal, here represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for four hundred and eighty two (482) ordinary shares of the Company, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, and to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of all three hundred and ten (310) ordinary shares in Faith SPF, a Luxembourg public limited liability company, family wealth management company (société anonyme, société de gestion de patrimoine familial), having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.162 (Faith), having an aggregate value of eight hundred and sixty-eight thousand four hundred and nine euro and sixty five eurocents (EUR 868,409.65) (the Contributed Shares), it being understood that such a contribution shall be allocated as follows:

- An amount of forty eight thousand two hundred euro (EUR 48,200) will be allocated to the nominal share capital of the Company; and

- An amount of eight hundred and twenty thousand two hundred and nine euro and sixty-five eurocents (EUR 820,209.65) will be allocated to the share premium account of the Company connected to the ordinary shares.

The Meeting resolves to approve the report issued by Baker Tilly Luxembourg Audit, réviseur d'entreprises agréé, dated December 17, 2015 and prepared in accordance with the articles 26-1 and 32-1 of the Luxembourg law on Commercial Companies of August 10, 1915, as amended (the Audit Report), a copy of which will remain attached to the present deed for the purpose of registration and the conclusions of which read as follows:

“Based on the verifications carried out as described above, we express no observation on the total value of the contribution, which corresponds at least to the number and nominal value together with the share premium, of the shares to be issued as consideration”.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“**5.1.** The subscribed share capital is set at seventy-nine thousand two hundred euro (EUR 79,200.-) consisting of seven hundred and ninety two (792) ordinary shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company, any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg and any partner or employee of SGG Group in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued ordinary shares in the shareholder's register of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand three hundred Euros (2,300.-EUR).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de Hope SPF, une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.173 (la Société).

La Société a été constituée le 23 août 2013, suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2717, page 130386, et daté du 30 octobre 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerk de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg (le Président).

Le Président a nommé comme secrétaire (le Secrétaire), et l'Assemblée a choisi comme scrutateur Solange Wolter, clerk de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur composent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'actionnaire unique de la Société (l'Actionnaire Unique) est présent ou représenté à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'il détient est mentionné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, après avoir été signée par le mandataire de l'Actionnaire Unique, les membres du Bureau et le notaire, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

II. Tel qu'il ressort de la liste de présence, toutes les trois cent dix (310) actions, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour qui sont reproduits ci-après.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, au montant de soixante-dix-neuf mille deux cent euros (EUR 79.200) par l'émission de quatre cent quatre-vingt deux (482) actions de la Société, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune;

3. Souscription aux nouvelles actions et libération de l'augmentation du capital social indiquée au point 2. ci-dessus, par le biais d'un apport en nature et versement d'une prime d'émission;

4. Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société;

5. Modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg ainsi qu'à tout employé de SGG Group à Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société; et

6. Divers.

III. L'Assemblée a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Actionnaire Unique se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, au montant de soixante-dix-neuf mille deux cent euros (EUR 79.200) par l'émission de quatre cent quatre-vingt deux (482) actions de la Société, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription aux nouvelles actions et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription et libération

Ana De Seabra Menano Figueiredo Sanches, né le 31 janvier 1961 et résidant au 115 R. Soa Joao Mata, 1200-847 Lisboa, Portugal, ici représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à quatre cent quatre-vingt deux (482) actions de la Société, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en nature des trois cent dix (310) actions émises par Faith SPF, une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.162 (Faith), ayant une valeur totale de huit cent soixante-huit mille quatre cent neuf euros et soixante-cinq cents (EUR 868.409,65) (les Actions Contribuées), étant entendu que cet apport sera alloué de la façon suivante:

- Un montant de quarante-huit mille deux cent euros (EUR 48.200) sera alloué au capital social nominal de la Société; et

- Un montant de huit cent vingt mille deux cent neuf euros et soixante-cinq cents (EUR 820.209,65) alloués au compte de prime d'émission de la Société connecté aux parts sociales ordinaires.

L'Assemblée décide d'approuver le rapport émis par Baker Tilly Luxembourg Audit, réviseur d'entreprise agréé, en date du 17 décembre 2015 et préparé en vertu des articles 26-1 et 32-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant

les sociétés commerciales, telle que modifiée (le Rapport du Réviseur), une copie duquel restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement, et dont les conclusions se lisent comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telle que décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport, qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale et à la prime d'émission, des actions à émettre en contrepartie».

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à soixante-dix-neuf mille deux cent euros (EUR 79.200,-) représenté par sept cent quatre-vingt-douze (792) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg ainsi qu'à tout associé ou employé de SGG Group à Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille trois cents Euros (EUR 2.300.-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41907. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 mars 2016.

Référence de publication: 2016079434/198.

(160045541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Damla-Elif Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 46, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 184.064.

Les comptes annuels au 1^{er} Octobre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016087113/9.

(160054933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

European Clinics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016087124/9.

(160054880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.
